



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28-07-2026 /

Dossier complet le : 04-09-2026 /

N° d'enregistrement : 020889/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un Hotel - Val d'Olonne - Les Sables d'Olonne

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

I.L.M.G.

Raison sociale

SAS I.L.M.G.

N° SIRET

48429715500034

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MOREAU

Prénom(s)

LAURENT

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération est portée sur une parcelle d'une superficie totale de 4 436 m². Le terrain est à ce jour vierge de toute construction. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment en R+2 accueillant un hôtel de 70 chambres en partie haute ainsi qu'une zone de stationnement (70 places au total) en partie basse. Il existe à ce jour 4 arbres sur la parcelle. Deux tilleuls seront supprimés afin de permettre l'implantation et la construction du bâtiment. Deux peupliers de grande envergure présents au sud de la parcelle seront protégés et conservés. Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, sur une surface de 250 m² soit 30% de l'emprise de la toiture. Cette installation sera complétée par des panneaux solaires permettant la production d'eau chaude dédiée aux chambres de l'hôtel. Le bâtiment sera divisé en 8 séquences, chacune composée d'une toiture à double pente, parallèles les unes aux autres. Un volume à simple rez-de-chaussée s'imbriquera avec la première séquence, accueillant l'espace d'accueil et petit-déjeuner de l'hôtel ainsi qu'une terrasse au premier étage. Les espaces libres autour de l'hôtel seront végétalisés. 30 arbres seront plantés dans ces espaces ainsi que dans la zone du parking afin d'ombrager les places de stationnement : des essences

4.2 Objectifs du projet

Dans ses objectifs principaux de réaménager un ancien secteur en friches, à la fois végétal et bâti, le projet met en avant les points suivants : - L'objectif est avant tout la continuité du réaménagement du site de l'ancienne clinique, en requalifiant l'entrée de ville dans un projet d'ensemble cohérent avec l'ensemble urbain alentour - Compléter l'offre d'hébergements hôteliers dans un secteur géographique balnéaire cible sur le tourisme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée estimée est de 15 mois pour le projet d'hôtel. Les travaux comprendront l'implantation du bâtiment, du parking ainsi que des espaces verts. La viabilisation du site sera effectuée avec le passage et raccordement des réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité,...) avec la mise en place du bassin de rétention enterré, l'aménagement des extérieurs ainsi que des parkings.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site sera occupé en permanence de par l'usage et l'occupation du bâtiment. Les circulations routières seront quotidiennes. Les entrées et sorties étant exclusivement faites par l'Avenue du Pas du Bois puis la rue du Val d'Olonne, l'Avenue de Talmont sera préservée des circulations vers ce nouveau projet, n'interférant pas avec la circulation dense quotidienne sur cet axe.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PA085 194 20 A0019 M04 dépose le 19/06/2026 en cours d'instruction, PC085 194 26 000 175 dépose le 30/06/2026 en cours d'instruction, Porter-a-connaissance transmis le 02/09/2026 à la DDTM de la Vendée (cf annexe)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
PARCELLES : - 060 AM 371 (2 782 m ²) - 060 AM 372 partielle (1 654 m ²) SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN : 4 436 m ² SURFACE DE PLANCHER : 2126,60 m ²	(4436, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 3 Voie : Rue du Val d'Olonne

Lieu-dit :

Localité : 3 Rue du Val d'Olonne 85180 Les Sables-d'Olonne

Code postal : 85180 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°44'52"O Lat. : 46°29'21"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU du Chateau d'Olonne en date du 12/12/2024 - zone UCs

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Ce secteur communal n'est pas inclus ou a proximité d'une ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun arrêté de protection de biotope n'est signalé sur la Commune des Sables d'Olonne. Le plus proche est situé au Nord sur le territoire de L'Île d'Olonne (Ileau de Champclou FR3800511)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune des Sables d'Olonne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun n'est désigné dans ce secteur.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La Commune des Sables d'Olonne est couverte par un Arrêté préfectoral en date du 9 avril 2013 dans lequel a été défini la liste des voies concernées par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Depuis la fusion des communes, l'Avenue de Talmont est classée en catégorie 3 et la largeur du secteur étudié affectée par le bruit est de 100m.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Non concerne Le bâtiment inscrit au patrimoine historique le plus proche est l'Abbaye de Saint-Jean d'Orbestier au Sud du Château d'Olonne, située à environ 2,7 km du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le territoire du Château d'Olonne a fait l'objet d'un diagnostic communal des zones humides réalisé par le Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne. Aucune zone humide n'a été délimitée sur le site du projet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le territoire Olonnais (ainsi que les communes de Brem-sur-Mer) a fait l'objet d'un Arrêté de prescription d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) en date du 6 juillet 2012, prorogé le 9 juin 2015.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Approbation le 30 mars 2016. Annule le 14 mai 2018 par le Tribunal de Nantes Annulation du précédent jugement par la Cour Administrative le 20 septembre 2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Ce site n'est pas répertorié dans la BASOL ministérielle comme potentiellement pollué. L'ancienne clinique a été désaffectée lors de son transfert vers le Centre Hospitalier Côte de Lumière.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Ce site n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux. (Les zones délimitées en Vendée sont les bassins du Lay et de la Sèvre Niortaise ainsi que la nappe de Noirmoutier).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Il n'existe pas de périmètre de protection de captage à proximité du site. Le plus proche est situé sur la Commune de Poiroux (Retenue de Finfarine).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le territoire du Château d'Olonne ne comporte pas de Site Inscrit. Le plus proche se situe sur la Commune de Talmont-Saint-Hilaire (85 SI 05 b : L'ensemble formé par les Marais du Veillon de la Guittière, de la Vinière et les villages des hautes mers, des eaux, de la Guittière d'Illaud, de la Vinière).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Un site NATURA 2000 a été désigné sur le territoire du Château d'Olonne. Il s'agit du site "Marais de Talmont et zones littorales entre Les Sables et Jard" (ZSC FR5200657) et du site NATURA en mer "Secteur Marain de l'Île d'Yeu" (ZPS FR5212015). Le projet est situé à environ 1,5 km au plus près du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Le territoire du Château d'Olonne ne comporte pas de Site Classé. Le site classé le plus proche se situe sur la Commune de Talmont-Saint-Hilaire (85 SC 05 c : La Pointe du Payre, des Marais et du Bois du Veillon).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'occupation future engendrera la consommation d'eau puisque le projet prévoit la construction d'un hôtel voué à accueillir une population consommatrice d'eau. Le raccordement se fera sur le réseau d'adduction d'eau potable présent sur le secteur et prévu dans le permis d'aménager réalisé pour ce projet d'hôtel. Consommation d'eau : Pour les 70 chambres de l'établissement, en intégrant les usages domestiques, la
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Selon l'état d'avancement du projet, sans étude géotechnique, il n'est pas prévu d'avoir recours à un drainage du sol et de modifier la masse d'eau souterraine (s'il y en a une).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet pourra être excédentaire en matériaux, en terre mais les principaux volumes seront toutefois réutilisés au sein du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Du fait de porter un projet de construction et d'aménagement (stationnements, chaussées pour la circulation), le projet sera déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les ressources naturelles du sol ou du sous-sol en place ne seront pas utilisées mais importées (carrières ou autres).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Raccordement aux reseaux prevus dans le cadre du PA n°085 194 20 A0019 en date du 25/06/2021
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Sur la partie Nord-Ouest, une coulee verte dans laquelle s'ecoule, en fond de vallon, le ruisseau du Tanchet et forme un espace tampon entre le projet et l'avenue du Passage du Bois. Cet espace situe a proximite du projet, ne sera pas impacte par le projet et ne sera pas degrade lors de la construction. 4 arbres sont presents sur la parcelle : - 2 tilleuls seront supprimes afin de permettre l'implantation du projet. 2 saules de grande
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans l'un des sites NATURA 2000 de la Commune ; il en est au plus pres situe a environ 1,5 km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet consiste en la rehabilitation d'un site en friche vegetale sans avoir a consommer d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Les risques restent faibles compte-tenu de l'absence d'entreprise a risque sur ce secteur. Les risques peuvent survenir par la circulation des vehicules de transport de matieres dangereuses avec notamment deux centre commerciaux livres en carburants et empruntant l'Avenue du Pas du Bois ainsi que l'Avenue de Talmont. Neanmoins, ces circulations n'auront pas lieu au sein meme du projet et les risques existent au meme titre que
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Au meme titre que le reste de la facade Atlantique et du Departement de la Vendee, le projet est soumis a des risques "Seisme". Au meme titre que l'ensemble de la commune des Sables d'Olonne, le projet est soumis a des risques "Radon".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet prévoit le raccordement du batiment au reseau de collecte des eaux usees de l'intercommunalite.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'operation porte sur la construction d'un Hotel qui engendrera des déplacements de vehicules sur le site, vers les Avenues et rues alentours.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	L'operation ne prevoit pas l'installation d'entreprise ou toute autre industrie pouvant etre source de bruit particulier. Les bruits generes sur ce site proviendront de l'usage quotidien
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Classement sonore de l'Avenue de Talmont, entre 50 dB et 65 dB selon le moment de la journee.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	L'operation ne prevoit pas l'installation d'entreprise ou toute autres industrie pouvant etre source d'odeurs particulieres. Le projet ne sera pas plus a l'origine de nuisances olfactives que les quartiers voisins
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	L'operation ne prevoit pas l'installation d'entreprise ou toute autre industrie pouvant etre source de vibrations particulieres. Le projet ne sera pas plus a l'origine de vibrations que les quartiers voisins
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet prevoit la construction d'un Hotel et l'amenagement d'un parking. Le parking sera eclaire pour assurer une bonne circulation en toute securite, notamment en periode hivernale. Neanmoins, ces
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets atmospheriques correspondront a des gaz de combustion issus des vehicules presents sur site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales du batiment seront rejetees dans le bassin de retention prevu dans le permis d'amenager. Celles du parking seront collectees dans un bassin de retention sous voirie
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les EP seront regulees par des dispositifs de regulation (bassin de retention et bassin de retention etanche sous voirie) avec separateur a hydrocarbures.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet engendre des effluents par le rejet des eaux usées dans le réseau d'assainissement. Le réseau d'assainissement et le système de traitement des eaux usées ont été dimensionnés et prévus dans le cadre du permis d'aménager. Le projet y sera raccordé.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'occupation future du bâtiment engendrera une production de déchets inertes et non dangereux puisque le projet prévoit la création d'un Hotel. Les modalités de collecte seront les mêmes que sur le reste de la Commune, le tri sera effectif sur le site du projet comme ailleurs en Vendée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun bâtiment n'est présent aux abords ou à la vue de ce projet qui ne portera donc pas atteinte au patrimoine architectural. Aucun site archéologique, culturel ou site particulier pour le paysage n'est désigné ou signalé dans ce secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'usage du sol, bien que l'ancienne clinique ne soit plus exploitée depuis plus de 10 ans, était déjà à vocation de recevoir du bâti et des stationnements tels que le projet futur le prévoit.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les effets notables sur l'environnement concerneront l'imperméabilisation des sols, les ruissellements et les rejets d'eaux usées ; le terrain étant déjà partiellement imperméabilisé puisque qu'il accueillait l'ancien parking de la clinique. Ces éléments ont été abordés dans le porter-a-connaissance du permis d'aménager modificatif en corrélation avec ce projet d'hôtel. L'ensemble des places de stationnement seront traitées dans un revêtement perméable, les espaces libres seront traités en espaces verts afin de limiter l'imperméabilisation des sols. Les eaux pluviales du bâtiment seront rejetées dans le bassin de rétention présent au centre de la rue du Val d'Olonne. Un bassin de rétention des eaux pluviales enterré sera créé afin de récupérer les eaux pluviales du parking.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale au regard de l'état existant déjà très artificialisé et des mesures mises en place en matière de gestion des eaux pluviales en corrélation avec le dossier loi sur l'eau et le porter-a-connaissance déposé en lien avec ce projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MOREAU

Prénom Laurent

Qualité du signataire Responsable de la SAS I.L.M.G.

À Saint-Herblain

Fait le 15-07-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)